



Marennnes-Hiers-Brouage

VILLE DE MARENNNES-HIERS-BROUAGE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 4 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de Présents : 24
Nombre de Votants : 31
Date de la convocation : 28 mai 2024

La Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par :

Sa télétransmission en Préfecture le : 21/06/2024
Sa publication sur le site Internet de la commune le : 21/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de Marennnes-Hiers-Brouage s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, à l'hôtel de ville de Marennnes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Madame Claude BALLOTEAU, Maire de Marennnes-Hiers-Brouage.

Présents : Claude BALLOTEAU, Jean-Marie PETIT, Philippe MOINET Frédérique LIÈVRE, Philippe LUTZ, Alain BOMPARD, Jean-Pierre FROC, Mariane LUQUÉ, Françoise LUCAS, Michele PIVETEAU, Liliane BARRÉ, Catherine BERGEON, Philippe GENDRE, Maryse THOMAS, Stéphane DUC, Sophie LESORT-PAJOT, André GUILLEMIN, Clotilde DEGORÇAS, Marie-Bernard BOURIT, Patricia DESCAMPS, Thierry GÉRARDEAU, Claude QUILLET, Richard GUÉRIT, Michel BROCHET.

Absents ayant donné pouvoir : Martine FARRAS (pouvoir à Frédérique LIÈVRE), James SLEGR (pouvoir à Claude BALLOTEAU), Florence WINKLER (pouvoir à Mariane LUQUÉ), Régis JOUSSON (pouvoir à Jean-Marie PETIT), Pascale FOUCHÉ (pouvoir à Thierry GÉRARDEAU), Norbert PROTEAU (pouvoir à Michel BROCHET), Stéphanie MOUMON (pouvoir à Richard GUÉRIT).

Absentes : Martine COUSIN, Corine GABORIAUD.

Secrétaire de séance : Frédérique LIÈVRE

DÉLIBÉRATION 2024 06 059

Travaux d'aménagement rue Samuel Champlain, rue Fradin et rue Docteur Roby : liaison inter-écoles Attribution des marchés de travaux

VU le Code de la commande publique et notamment l'article R.2123-1 ;

VU le rapport de l'analyse des offres réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre coordonnée par le cabinet GHECO Urbanisme (Mme Berger Wagon, architecte urbaniste), regroupant le paysagiste concepteur LOKAL et le bureau d'études VRD SCP CHANTOISEAU BOUTGES ;

Considérant que la commune a lancé une consultation de marché public en procédure adaptée concernant la réalisation de travaux d'aménagement des rues Samuel Champlain, Fradin et docteur

Roby (travaux de liaison inter-écoles) ; que celle-ci a été publiée du 17/11 au 18/12/2023 sur les sites BOAMP et marches-securises.fr) ;

Considérant qu'à l'issue de cette consultation 4 offres ont été reçues dans les délais pour le lot 1 VRD et 1 offre pour le lot 2 Espaces verts ;

Considérant que suite à l'analyse des offres réalisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre (joint en annexe), cette dernière propose de retenir les entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
LOT 1 : VRD	SAS COLAS Etablissement SUD 17 Centre d'Oléron	984 975,70 €	1 181 970,84 €
LOT 2 : Espaces verts	SAS CHARIER TPU Rochefort	160 245,10 €	192 294,12 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- De retenir les entreprises énoncées ci-dessus pour les montants indiqués,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 en section d'investissement,
- De l'autoriser à signer les marchés de travaux avec les entreprises ci-dessus et tout document relatif à ce dossier.

Votants : 31 – Pour : 31

Extrait certifié conforme

Claude BALLOTEAU

Maire de Marennes-Hiers-Brouage



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication. Le recours peut également être déposé via l'application internet Télérecours citoyen : www.telerecours.fr